



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2019 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS


Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud :

QUE lors de la séance du conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud, tenue le 4 juin 2019, sous la présidence de monsieur le maire Alain Jobin, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement numéro 04-2019.

Le règlement 04-2019 comme son nom l'indique concerne la rémunération des élus municipaux.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 5 juin 2019

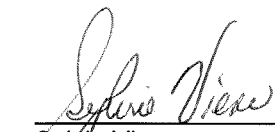


Sylvie Viens,
Directrice générale et secrétaire-trésorière en intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière en intérim de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, et résidant à Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 5 juin 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 juin 2019.



Sylvie Viens,
Directrice générale et secrétaire-trésorière en intérim